

M. BUREAU: Puis-je savoir quelle est la différence entre un messenger confidentiel, un messenger parlementaire et un messenger sessionnel?

M. l'ORATEUR: Je l'ai déjà expliquée; ainsi, un messenger confidentiel est accordé au premier ministre et il demeure attaché à son bureau.

M. BUREAU: Et celui-là reçoit deux cents dollars de plus, n'est-ce pas?

M. l'ORATEUR: Oui, deux cents dollars de plus.

M. BUREAU: Quel est le traitement des messagers parlementaires?

M. l'ORATEUR: Ils ont les mêmes attributions que les messagers parlementaires depuis la confédération.

M. BUREAU: Il n'y en a que deux.

M. l'ORATEUR: Je vais proposer un amendement à l'effet d'en porter le nombre à sept.

M. BUREAU: Il y a 38 messagers sessionnels.

M. l'ORATEUR: Il y en a eu le même nombre exactement depuis la confédération; il n'y a rien de changé en cela.

L'hon. M. FIELDING: Je ne veux pas mettre obstacle à la nomination d'aucun messenger dont les services peuvent être nécessaires; seulement, le premier ministre, par exemple, a, dans son propre département—ainsi que chacun des autres ministres—un messenger dit "confidentiel", bien que cette expression ne me plaise pas. Cependant, si monsieur l'Orateur trouve tous ces messagers nécessaires, je ne m'oppose pas à leur nombre.

M. l'ORATEUR: Moi-même je n'aime pas outre mesure cette rédaction; mais elle résulte sans doute de la nature de leurs fonctions. Depuis la confédération l'usage fait allouer au chef du Gouvernement, au chef de l'opposition, à l'Orateur et au greffier, un messenger confidentiel. En ce qui regarde le premier ministre, il a probablement un autre messenger dans son département; mais celui-là n'est jamais de service à la Chambre, et c'est là les honorables députés le comprennent très bien. En effet, lorsque le premier ministre est présent à la Chambre, son département doit rester ouvert et divers services y exigent la présence d'un messenger.

[M. l'Orateur.]

M. McMASTER: Bien que je ne sois pas tout à fait conforme au règlement, je voudrais faire une recommandation. Certains des pages ne se sont pas du tout couchés aujourd'hui, et, en conséquence, l'Orateur ou le sergent d'armes devraient voir à ce qu'ils soient renvoyés au logis. Pendant leur absence nous pourrions temporairement fournir à nos propres besoins.

M. l'ORATEUR: Le sergent d'armes m'apprend que les plus jeunes parmi les pages sont renvoyés chez eux pas plus tard que neuf heures et demie tous les soirs. Hier soir, quatre des plus âgés parmi les pages ont été de service et ils ont eu aujourd'hui tout le repos nécessaire.

M. McMASTER: La Chambre a levé sa séance ce matin à six heures et demie, et les pages ont dû être au poste avant l'ouverture de la présente séance. Selon moi, ces petits garçons devraient être couchés. Je dis cela en ma qualité de père de famille.

M. l'ORATEUR: Je demande que le nombre de deux soit changé à sept en conformité de l'explication que j'ai faite à la Chambre il y a un instant.

M. ANDERSON: Je voudrais connaître l'intention des autorités en ce qui regarde les messagers du restaurant.

M. l'ORATEUR: Le service en discussion relève du sergent d'armes et n'a rien à voir au restaurant.

M. ANDERSON: Me permettra-t-on de demander pour quelle raison le nombre de messagers est porté de deux à sept?

M. l'ORATEUR: "Deux" était une erreur d'écriture. On a d'abord nommé sept messagers confidentiels; aujourd'hui leur nombre est réduit à quatre.

Electricien (vacance).

M. BUREAU: Qui doit remplir cette vacance?

M. l'ORATEUR: Le sergent d'armes m'apprend que ce ne sera peut-être pas nécessaire de la remplir. L'installation électrique de la Chambre est si compliquée qu'on trouvera peut-être préférable de la laisser entre les mains du spécialiste qui en a la direction actuellement. La position peut donc rester vacante tant qu'il ne devient pas nécessaire de la remplir.

Surveillance des femmes de service pour l'édifice du Parlement.